Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Secrétariat Général

PROCES-VERBAL DU CONSEILD'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 13 JUILLET 2010 -

Etaient présents ou représentés pour les différents collèges: M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, MME RIGAL-CELLARD, MME BOULERIE, MME DESCHARD MME DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, MME SANGUIRGO, M. DUVERGER, M. GIRON, M. LE GARROY, MME VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, MME LE GARS, M. PERIZ, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etait présents au titre des membres invités : MME de MONTGOLFIER, MME LARGOUET.

Monsieur le Président ouvre la séance sur une annonce concernant les primes des présidents d'université, qui sont augmentées de 50 % en précisant qu'il perçoit lui-même actuellement une prime statutaire de 18 000 € annuels. Le ministère de l'enseignement supérieur leur appliquera en outre un bonus de 5 à 20 % en fonction d'un critère de performance.

Monsieur le Président indique ensuite au titre des informations générales qu'il sera mis fin au principe de la présidence tournante de l'université de Bordeaux à la date du 11 janvier 2011, avec la fin du mandat du Président de l'université Montesquieu - Bordeaux IV. Dans cette perspective, le CA du PRES – université de Bordeaux désignera dès septembre 2010 son Président qui entrera en fonction en 2011.

Il a été décidé que le président de l'université de Bordeaux ne sera pas président d'une des universités qui la composent.

Mise à part cette évolution, Monsieur le Président a déclaré auprès des membres de l'université de Bordeaux qu'il ne sera pas question pour lui d'acter des changements structurels concernant le PRES avant l'élection des conseils centraux en 2012.

I - LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Le cadrage budgétaire 2011 est débattu dès ce jour, 13 juillet, ce qui laisse davantage de possibilités de discussions avec les composantes par rapport aux pratiques passées (les précédentes lettres de cadrage étaient conçues et présentées en octobre).

Le vice-président du CA rappelle les éléments de contexte et particulièrement les nouvelles contraintes s'imposant au budget 2011 du fait de l'accès aux responsabilités et compétences élargies.

Le premier aspect consiste à diminuer nos prévisions de dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 500 000 €, les dépenses de fonctionnement devant être entièrement couvertes par des recettes de fonctionnement. Les reports s'effectueront donc dans le cadre limitatif prévu par la loi.

Afin de déléguer les moyens nécessaires, la directrice des affaires financières et l'agent comptable engageront des discussions basées sur le principe de contrat d'objectifs et de moyens avec les composantes. La culture de l'évaluation sera également développée pour les programmes pluriannuels, afin de permettre des réajustements d'un budget à l'autre, pour le bon fonctionnement des équipes de recherche.

Pour le financement des formations l'attention a été portée sur le cadrage des heures complémentaires déjà maîtrisées mais à optimiser. Les actions validées du PRL seront intégrées aux nouvelles maquettes.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière annoncé en juin sera adopté en CA vraisemblablement en fin d'année civile après validation ministérielle, pour un phasage des travaux prévus pour les cinq années à venir. Le projet de transformation de l'ancienne maison des pays ibériques en maison de la recherche sera exposé à cette occasion. Il s'agira également d'arrêter l'affectation des 3000 m^2 accordés dans le cadre de l'opération Campus.

Au final, les 65 millions d'euros de charges de personnel représenteront 85 % de nos dépenses.

Les dépenses de viabilisation représenteront plus de 3 millions d'euros.

Pour les recettes, la masse salariale de l'Etat transférée dans le cadre des nouvelles responsabilités de l'université sera reversée aux personnels et l'établissement n'en sera pas gestionnaire à proprement parler.

Par contre, la dotation globale de fonctionnement (1 400 000 € en 2010) est encore inconnue et ne peut pas être appréhendée de façon particulièrement optimiste.

Les nouveaux inscrits en master enseignement devraient permettre de prévoir une légère hausse des recettes provenant des droits d'inscription de 100 000 € environ.

Au titre des nouvelles recettes, le passage aux RCE dotera Bordeaux 3 de 200 000 € en 2011.

Pour les fonds CPER (Contrat de Projet Etat Région), compte tenu du fait que, jusqu'en 2009, ils ont été insuffisamment sollicités, la demande d'un droit de tirage accéléré pour 2011 a été formulée, à hauteur d'un million d'euros à exécuter en 2011.

Il est également projeté de demander une contribution aux autres universités pour le budget 2011 du SIGDU, dans le cadre d'un modèle économique partagé pour l'intégration du service universitaire à l'université de Bordeaux.

Monsieur le Président remercie le vice-président et la directrice des affaires financières pour ce travail et sa présentation. Il précise que la nature et la mission de l'université justifient la part dominante des dépenses liées aux ressources humaines dans le budget.

M. LOQUAY, à propos du financement de la charge pédagogique « hors PRL », estime que le PRL doit être affiché comme intégré à la dépense des formations - sauf à envisager un retour en arrière.

Le vice-président du CEVU rappelle que le contexte empêche de compter sur une augmentation du budget de l'université comme cela s'est passé sur les trois dernières années. Il y aura donc maintien du niveau actuel de coût des formations mais il serait irresponsable d'inciter à multiplier les initiatives pédagogiques.

Il faut tenir compte des innovations et des améliorations souhaitables mais dans le cadre d'un budget contraint. Cela signifie qu'il faudra faire des choix et également adapter les moyens en fonction notamment des effectifs.

La question centrale peut finalement apparaitre comme le choix entre réduire notre offre de formation ou le contenu des formations.

M. RIBEYRE demande si on a, en ce moment, une idée des besoins pédagogiques exprimés.

Le vice-président du CEVU indique que Mme BRIDET et M. BILLION sont chargés d'étudier les documents remontés des équipes mais la synthèse n'en est pas encore réalisée – notamment du fait de l'inégale qualité des informations transmises par les enseignants, assez saturés par de nombreuses missions à remplir en même temps. Le vice-président du CEVU indique toutefois que le surcoût éventuel serait constitué par environ 12 000 heures d'intégration des langues dans les maquettes.

Mme BOULERIE s'inquiète de cette « navigation à vue », s'agissant de l'élaboration du prochain quadriennal. De son point de vue, on ne peut pas s'appuyer sur l'existant pour évaluer les futures charges pédagogiques. Elle dénonce en outre la voie ouverte par l'expression « des choix éclairés » d'établissement. Elle estime qu'il serait temps que le projet d'établissement soit défini. En outre, la lettre de cadrage ne fixe que des planchers. D'autre part, l'ajustement des moyens dans l'urgence, sur les critères des résultats de première session est inquiétant pour le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur le Président réaffirme alors très clairement le principe du cadrage 2011: on ne diminuera pas les moyens alloués aux formations. Le principe de l'habilitation peut par contre accréditer une offre plus ambitieuse en vue d'ouvertures sur les quatre ans à venir.

Le vice-président du CEVU quant à lui estime tout à fait injuste l'accusation de « navigation à vue » quand on considère l'action menée sur le dossier mastérisation. C'est précisément le même pragmatisme et le même souci de réalisme qui ont conduit à ne pas ignorer la dimension budgétaire pour le cadrage des formations 2011.

Mais le vice-président du CEVU accorde que le pilotage des formations n'est pas assez précis pour éclairer aujourd'hui les conseillers dans leurs décisions. C'est pourquoi le travail se poursuit.

Il rappelle également que l'évaluation des formations par l'AERES a permis de préparer la rénovation en profondeur des formations justement pour éviter la reconduite de l'existant que personne n'aurait souhaitée.

Le vice-président du CA précise pour sa part que, connaissant bien l'ampleur de la défection des étudiants, il s'agira de prévoir dès le début de l'année le redimensionnement des groupes de TD au second semestre, sur la base d'indicateurs que l'on maîtrise déjà. Cela constituera un moyen de récupérer des heures pour consolider de nouveaux projets.

M. BEYLOT dénonce, à l'instar de M LOQUAY, qu'il soit mis fin à la lettre de cadrage 2010 et aux projets d'amélioration des maquettes. Il souligne en outre que le calendrier sera très contraint, ceci sans instructions précises et définitives alors qu'il faut concevoir pour l'avenir de l'université une formation meilleure, viable et pérenne.

Le vice-président du CEVU répond que les moyens, qui resteront au minimum constants comme l'a rappelé le Président, permettront de mettre en place des formations ambitieuses, à condition d'assumer une sélection des formations pour Bordeaux 3, dont le nombre pourrait diminuer à Bordeaux3. Il affirme que le cadre pédagogique est maintenu tel que précédemment défini.

M. PEBARTHE remarque que tout se passe comme s'il s'agissait de faire « le sale travail » auquel les choix politique du gouvernement contraignent l'université en choisissant. Cela l'oblige à fonder l'offre de formation sur des considérations d'attractivité notamment. Or, il lui paraît que, sur cette base, certaines filières seront sacrifiées. A ses yeux, c'est une nouvelle fois le jeu du ministère qui met Bordeaux 3 dans une situation délicate en empêchant de réfléchir sereinement aux vraies questions. Il craint que le vice-président du CEVU lui-même ne soit poussé à entrer dans la logique de la concurrence des universités, alors qu'il faut au contraire prôner la résistance contre la politique étatique et la solidarité dans l'enseignement supérieur face à ces attaques.

M. PORTINE souligne dans tous les cas le courage de l'équipe présidentielle en place qui terminera son mandat le 29 février 2012, soit très peu de temps après la mise en place du contrat quadriennal.

Les modes évoluent, rappelle-t-il, les capacités d'absorption du marché également. Mais si l'on supprime par exemple des masters à la rentrée 2011, il demande ce que l'on fait des ressources enseignantes, et, au-delà, des formations préalables à ces masters, demande-t-il ? Dans son idée, l'offre de formation est un arbre qu'on ne saurait amputer les branches.

Le vice-président du CEVU regrette justement que les logiques aient été souvent inverses par le passé et que la ressource humaine ait pu justifier à elle-seule le maintien d'un cours optionnel voire d'un diplôme.

Mme de MONTGOLFIER juge pour sa part qu'il y a un excès de prudence à acter l'excédent d'initialisation dans le budget 2011. Elle considère qu'il a été clairement annoncé que les universités ne subiront pas de diminutions de budgets.

La directrice des affaires financières lui répond que le contexte national n'incite pas à l'optimisme ; l'excédent d'initialisation n'est peut-être pas signalé innocemment par le ministère.

Le vice-président du CS présente ses réflexions sur un nouveau modèle de répartition des moyens de la recherche. Elles sont issues de précédentes réunions et commissions avec les responsables concernés. Ce nouveau modèle correspond à un nouveau contexte, dont il faut éviter les pièges. Il permet cependant de mettre en place une véritable politique de la recherche à Bordeaux 3. Ainsi, les fonds BQR (Bonus Qualité Recherche) disparaissant, ils sont reconstruits et consolidés en amont par ce nouveau modèle budgétaire pour la recherche, afin de constituer une enveloppe consistante, gérée en appel à projets internes. Mais le budget de la recherche comprend bien évidemment également le budget des équipes en soi.

Le cadrage budgétaire est adopté par 13 votes « pour », 13 abstentions, 2 votes « contre ».

II - AUTRES DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Une liste de tarifs, qui complètent ceux votés lors du dernier CA, est soumise au vote.

Mme BOULERIE dénonce la communication en séance de cette liste, dense et peu lisible.

Monsieur le Président justifie cependant la mise au vote immédiate de ces tarifs, dès qu'ils ont été portés à la connaissance de l'administration de l'université, dans la mesure où il s'agit de légaliser des pratiques déjà existantes.

Les tarifs portés à la connaissance du présent CA sont adoptés, un conseiller ne prenant pas part au vote et 4 abstentions s'étant exprimées,

Le vice-président du CEVU propose à son tour le vote du tarif de l'année spéciale (parcours préparation au Capes) qui commencera en février 2011. Il s'agit de la formation au concours non diplômante pour les titulaires de Master. Le tarif est aligné sur le tarif de préparation à l'agrégation, soit 241 €.

L'exonération pour les boursiers s'appliquera selon les mêmes règles que pour la préparation de l'agrégation.

M. PEBARTHE questionne sur l'évolution du modèle d'allocation des moyens « SYMPA 2 » par rapport à cette nouvelle charge.

Le vice-président du CEVU rapporte les propos du directeur de l'enseignement supérieur, M. HETZEL, qui a admis, lors du récent lancement de la campagne quadriennal de la vague A au ministère, que le système est figé par la logique de répartition de moyens contraints. Il n'a avancé aucune explication convaincante quant aux critères utilisés et a qualifié cette répartition de « délicate » sans annoncer une évolution claire des critères et de la nature des inscriptions prises en compte. Ce à quoi il faut s'attendre, c'est à une importance croissante des indices dits de performance dans le calcul de la DGF.

Face à l'allongement inévitable du cursus des étudiants, M. PEBARTHE préconise, dans tous les cas que la mesure soit la plus neutre possible à leur égard. Il souhaite donc que la référence tarifaire retenue soit équivalente à ce que l'étudiant payait à l'IUFM.

M. DUVERGER soutient cette proposition.

Monsieur le Président affirme en conclusion de ce débat que Bordeaux 3 doit voter en toute autonomie ses tarifs.
En outre, renseignements pris, le tarif de l'IUFM apparaît plus élevé que la proposition énoncée plus haut par le vice-président du CEVU.

Le tarif de l'année spéciale de formation aux concours est adopté pour un montant de 241 €, avec une abstention.

L'agent comptable présente la liste des sommes à admettre en non-valeur. Il informe les conseillers que l'université a changé d'huissier pour s'en remettre à M. PERRAULT. Il indique que l'établissement recouvre directement environ 50 % du contentieux et, avec intervention de l'huissier, le recouvrement atteint environ 90 %. Il présente lors de cette séance la proposition d'admission en non-valeur à hauteur environ de 3000 €.

La liste des non-valeurs présentée en séance est admise à l'unanimité.

III - L'INTEGRATION DE L'EGID à l'IPB (Institut Polytechnique de Bordeaux)

Monsieur le Président rappelle la présentation précédemment faite par M. MALEZIEUX, M. FRANCESCHI et M. ATTEIA.

Les deux premiers collègues sont en outre intervenus de nouveau le 12 juillet en CTP pour présenter la convention préparée par le directeur de l'IPB. Le CTP a ajouté lors de cette instance l'inscription dans la convention du rattachement de l'équipe de recherche de l'EGID à Bordeaux 3.

Monsieur le Président insiste sur le fait que le rattachement de l'EGID à la structure IPB est à l'évidence au bénéfice des étudiants, qui seront, dans ce cadre, titulaires d'un diplôme d'ingénieur.
Il indique que, du point de vue des personnels, ce changement de cadre a été accompagné et explicité.

M. RIBEYRE confirme que la préparation a été assurée très en amont depuis un an et demi, dès lors que le ministère avait indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvelle création d'école d'ingénieur. Il estime que cette opération a été menée dans la convivialité et le partage. Il indique néanmoins que trois personnels dont un enseignant resteraient à Bordeaux 3.

M. PEBARTHE retient pour sa part le risque de laisser partir une formation et même une composante et le danger du précédent ainsi inscrit. Le risque est précisément de créer de petits pôles d'excellence qui auront chacun des velléités de séparation. Il ajoute que cette évolution ne présente strictement aucun avantage pour l'université.

M. le Président se dit également sensible à l'intérêt de Bordeaux 3, mais la politique de site et les étudiants doivent être également considérés d'après lui.

M. RIBEYRE déclare que sans cette intégration, l'EGID risquerait de disparaître par concurrence – car l'IPB développerait une formation dans le domaine du développement durable.

M. HOYAUX souligne qu'en géographie et en aménagement, il existe dans ce domaine, un axe primordial de l'équipe ADES – à travers le programme Oscar notamment.

M. GOZE dénonce, d'une part, le glissement réducteur du terme de développement durable à sa seule composante environnementale, ce qui est souvent le cas dans le discours politique. D'autre part, il signale qu'à Tours, l'institut d'aménagement et d'urbanisme (CESA) a intégré un institut polytechnique formant des ingénieurs et il n'exclut pas la même stratégie pour les filières aménagement et urbanisme portés par l'IATU du fait de l'évolution des contraintes et demandes professionnelles existantes, notamment en ce qui concerne l'accès au concours d'ingénieur territorial.

M. LOQUAY craint le démantèlement de l'université : demain, sans doute, l'archéologie nous quittera aussi estime-t-il.

M. le Président souligne les différences d'approche et de pratique de certaines sciences, qui se révèlent notamment pour les conditions de préparation des doctorats.

M. PORTINE demande confirmation qu'il s'agit bien d'une opération blanche pour l'établissement.

Le vice-président du CEVU préfère recentrer le débat sur la question de l'appauvrissement de la richesse pédagogique et scientifique de Bordeaux 3 qu'il déplore même s'il comprend la logique qui pousse les collègues de l'EGID à demander à intégrer l'IPB. La pression à laquelle notre établissement est soumis, c'est celle des moyens que les écoles d'ingénieurs peuvent offrir aux équipes pédagogiques, bien supérieurs à ceux des universités, ce qui se traduit par exemple dans les critères d'allocation SYMPA. Ce contre quoi il considère qu'il faudrait davantage se faire entendre pour éviter de futurs transferts de formation entre université et école d'ingénieur, c'est ce scandaleux écart de traitement entre les deux types d'établissement.

M. PORTINE avance l'idée qu'un périmètre scientifique se construit sur une approche partagée. En ce sens, si l'EGID se situe plus favorablement dans le cadre d'une école d'ingénieur, il faut l'entendre.

Le texte présenté est adopté par 20 voix « pour », avec 4 abstentions et 5 voix « contre ».

IV - NOUVELLE VERSION DES STATUTS INNOVASSOL

Le secrétaire général fait état d'une rencontre de l'université et de l'EGID avec les partenaires industriels étonnés du retard de mise en œuvre de la fondation universitaire.

Cette forme juridique étant très récente, le contrôle du ministère via le rectorat s'exerce en effet de façon très attentive et minutieuse sur la question de la propriété intellectuelle.

La prudence réglementaire demande donc de mettre systématiquement le vote du CA en conformité avec les statuts modifiés.

Néanmoins, le texte sera de nouveau présenté dans sa version définitive après contrôle de légalité de la présente version, s'il y a lieu.

M. HOYAUX déclare qu'il votera de nouveau contre ce projet de création, d'autant que l'EGID quitte Bordeaux 3. Il rappelle qu'il est contre le dispositif des fondations.

M. le Président rappelle que, l'équipe Géo-ressources restant rattachée à Bordeaux 3, puisque l'IPB ne peut pas accueillir d'équipes de recherche, ce projet partenarial reste celui de l'établissement.

M. PEBARTHE observe que les remarques faites par certains conseillers lors de précédentes séances du CA étaient judicieuses et légitimes face aux ambiguïtés du texte initial, puisque celui-ci a dû être amendé. Il soulève la contradiction de la charge financière induite à l'article 8, alors que le lien avec Bordeaux 3 n'est assuré que jusqu'à la fin du contrat quadriennal.

Mme BOULERIE demande des précisions sur la désignation des représentants de Bordeaux 3 prévus au CA de la fondation car les personnels compétents dans les matières du projet ne seront plus personnels de Bordeaux 3.

Le vice-président du CA précise que les 17 personnels (des enseignants, des doctorants) de Bordeaux 3 ont été présélectionnés. Ils ne sont pas seulement issus de l'EGID.

Le secrétaire général souligne qu'il s'agit de représentants de Bordeaux 3 et non des « personnels ». Le CA sera consulté sur ce vote.

Les statuts Inovassol présentés ce jour sont adoptés, un conseiller ne prenant pas part au vote, 2 s'abstenant et 3 s'exprimant « contre ».

V - CHARTE DE L'EVALUATION DES FORMATIONS ET DE L'ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Le vice-président du CEVU présente et ce « avec une certaine distance » précise-t-il, la démarche qualité mise en œuvre sous l'égide du PRES qui s'est traduite par la rédaction d'une charte de l'évaluation et de l'environnement pédagogique. Il tient à souligner auprès des conseillers que, dans ce document, la conceptualisation à outrance ne correspond pas forcement à ses souhaits ni même aux possibilités d'adaptation de cette approche à notre terrain professionnel.

Il n'en reste pas moins qu'il faut progresser dans la connaissance de l'insertion des étudiants et dans la connaissance de leurs attentes et de leur perception des études et de la vie étudiante.

Au-delà des craintes sur la méthode, notamment sur le systématisme de l'évaluation et les risques d'utilisation abusive des résultats de l'évaluation, il faut d'après lui, en effet, s'intéresser à la façon dont l'étudiant vit ses études qui doit être connue par les responsables de formation.

Il existe bien une volonté de partager les procédures d'évaluation avec des établissements qui peuvent mettre en commun des questionnaires concertés et une communication maîtrisée et qui respectent le préalable acquis de ne pas confondre l'évaluation des études et l'évaluation des enseignants.

M. PEBARTHE note que le risque d'évaluation des enseignants transparaît en réalité sous la couverture « démarche qualité ». Il faut donc bien s'interroger sur le fond : veut-on adopter une « démarche qualité » pour évaluer nos formations et les formateurs ?

Et d'ailleurs, au-delà, le quatrième tome du rapport sur la révision générale des politiques publiques (RGPP) met clairement en avant cet outil pour arriver au résultat de la baisse des moyens du service public.

M. PEBARTHE ajoute, qu'à terme, l'ensemble de l'université sera concerné par la démarche qualité et pas seulement les enseignants et les étudiants.

Sur le fond, il dénonce en outre l'énoncé d'objectifs mensongers : « innover – dynamiser », alors que l'on fige le système, la préconisation réelle étant le conformisme, conformisme toujours qualifié de « bonnes pratiques ».

D'après lui, le propos de la démarche qualité est une bureaucratisation, une déshumanisation qui suppose soit un accroissement du travail des forces restantes, soit un recrutement de personnel capable d'assurer sérieusement la fameuse démarche qualité.

Certes les formules sont risibles, telle « la granularité de la séquence » mais sait-on jamais, avertit M. PEBARTHE, il vaudrait mieux se prémunir de ce genre de folie en ne votant pas le texte ! Une analyse du type « démarche qualité » conclut sur trois scénarios : la première hypothèse est celle où le service correspond à ce que l'on veut faire et on est dans la qualité. Dans le deuxième, on l'est moins et on est dans la sous-qualité. Le troisième est celui d'une « sur-qualité », un schéma où on « peut rogner » sur les moyens financiers et humains engagés.

Monsieur le Président insiste sur le fait que l'université de Bordeaux impulse cette démarche mais en laissant une latitude au niveau de l'établissement qui en définit les outils à travers ses instances – le CTP notamment. On ne peut pas accuser ce texte là d'être une obligation ministérielle donc le lien avec la RGPP s'en trouve largement distendu.

M. LOQUAY, comme M. PEBARTHE est favorable à une évaluation. Mais il ne reconnaît absolument pas au PRES le droit de s'immiscer dans la pédagogie.

M. GIRON dénonce également le risque d'intrusion sur des champs non prévus : pourquoi pas un jour la politique sociale ?

L'auto-évaluation peut se concevoir dans le cadre de l'établissement, quoique les expériences passées se soient plutôt montrées hasardeuses…alors que les étudiants s'expriment aujourd'hui largement sur facebook dans des groupes de parfois 700 jeunes. Il serait bon de s'intéresser à cette expression pour améliorer de façon collégiale le fonctionnement de l'université pour les étudiants. Il fait remarquer au Président qu'il n'y a pas de représentation étudiante au CTP.

M. GOZE qualifie de « galimatias » les propos de cette charte et s'interroge sur le foisonnement des documents d'évaluation.

M. BEYLOT rappelle l'obligation LMD 2002 et la volonté qui a été posée très tôt d'adapter le mode d'évaluation à l'établissement. M. BEYLOT se souvient que cette réflexion associait nombre de volontaires et il trouve intéressant que toutes les catégories d'usagers et de personnels réfléchissent à cette problématique. Certes, le ton technico-administratif de la charte est déplaisant, souligne-t-il, mais l'utilité de données objectivées pour l'évaluation est indéniable. Et M. BEYLOT rappelle que des obstacles idéologiques ou contextuels ont retardé la mise en route de la démarche d'évaluation, mais la procédure de renseignement de référentiels de compétences ou de formation relève par exemple de cette approche.

M. HOYAUX pose quant à lui la question du coût financier ou humain du projet. Il remercie le vice-président du CEVU de ne pas soutenir un modèle d'inspiration suisse, où vingt personnes sont mobilisées sur l'évaluation, où les étudiants se sont investis du droit de juger.

M. PORTINE qualifie le ton de la charte de « pompeux ». Quant au fond, il n'a pas beaucoup de signification. Il suggère de se déguiser en étudiant pour évaluer favorablement ses propres enseignements. D'ailleurs, à ses yeux, cette démarche ne vaut pas mieux qu'une démarche commerciale. Il espère que personne n'a attendu un tel schéma et a depuis longtemps développé son auto-évaluation. Et au-delà, la vraie question est uniquement la suivante : qu'est ce qu'une bonne évaluation à Bordeaux 3 ?

Le vice-président du CEVU déclare ouvertement partager une très grande partie des critiques formulées par les conseillers d'administration. Comme tous les lecteurs de « Voulez-vous être évalué ? » de Milner et Miller, il n'ignore pas les intentions nocives qui se cachent derrière cette obligation et cette systématisation de l'évaluation. Il se désengage même, affirme-t-il, de la facture du texte de la charte, en précisant que les représentants de Bordeaux 3 se sont attachés en commission à expurger autant que possible les vocables les plus rébarbatifs.

Néanmoins, cette charte n'est qu'un cadre incitatif dans lequel il s'agirait de trouver notre propre méthode. Le vice-président du CEVU se doit d'insister sur l'objectif affiché que nous pouvons partager et qui est une obligation légale sur laquelle il faut se concentrer pour le prochain quadriennal. Avec ou sans charte, il s'engage à impulser dans l'année 2010-

2011 les travaux préparatoires à la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements dans l'établissement. L'appropriation des procédures en sera essentielle. Il sait à cet égard que la garantie offerte aux enseignants de la confidentialité maîtrisée des informations sera un préalable incontournable.

La charte de l'évaluation des formations est votée par 12 conseillers, 11 votes s'exprimant « contre » et 1 abstention étant décomptée.

VI - ORGANISATION DES PREPARATIONS AUX CAPES 2010-2011

Au terme d'une réunion entre les présidents des universités bordelaises qui s'est tenue le 9 juin 2010, la collaboration avec Bordeaux 4 a été précisée et les principes votés le 9 avril 2010 en CA ont été pris en compte.

Mme POULIN met depuis lors en ligne les informations liées aux conditions d'accueil, inscription, modalités d'intégration dans les parcours- qu'elle détaille devant les conseillers.

Le parcours CAPES Lettres classiques est intégré dans le Masters d'Etudes littéraires en lettres classiques et dans le Master d'Archéologie, Sciences de l'Antiquité et du Moyen Age.

Le parcours CAPES en Lettres Modernes est intégré dans le master études littéraires de lettres modernes.

Le parcours CAPES en Histoire – Géographie est intégré aux masters d'Archéologie, sciences de l'antiquité et du moyen-âge, d'histoire des mondes modernes et contemporains, de développement, territoires et cultures (UFR Sciences des territoires et de la communication).

Le parcours CAPES de Philosophie est intégré au Master recherches en philosophie.

Le parcours CAPES en arts plastiques est intégré au Master du même nom.

Le parcours Musique est intégré au Master Musique.

Pour les parcours de langues, à l'évidence :

Les parcours CAPES Anglais, Espagnol, Allemand, Italien sont respectivement intégrés aux masters études anglophones, études hispaniques, études germaniques et études italiennes.

Le parcours CAPES Occitan est intégré au master études littéraires,

Le parcours CAPES Basque est organisé en M2 seulement, dans le master études basques.

Le vice-président du CEVU annonce que les universités d'Aquitaine refusent unanimement la proposition du rectorat de limiter l'offre de stages en responsabilité aux seuls admissibles.

Il indique qu'au mois de septembre un ensemble de parcours avec précision des contenus sera présenté pour un vote formel du CA, même si le dispositif est mis en place, par la force des choses, de façon anticipée.

Enfin, le vice-président du CEVU informe que l'IUFM a accepté de financer toutes les formations métiers – pour environ une valeur de 100 000 euros. Du point de vue financier, reste donc seulement l'inconnue de la modalité de formation à appliquer au C2i, enseignement qui, selon les textes, se prépare devant une classe d'élèves.

M. HOYAUX souhaite que l'on remercie aussi les responsables des concours dans les filières. Il sollicite un doublement de la prime prévue eu égard à leur épuisement à gérer ce dossier.

Le vice-président du CEVU remercie la chargée de mission « Métiers de l'enseignement » pour son travail, mené avec sang froid dans un contexte houleux.

VII - LES MODULATIONS DE SERVICES ET DECHARGES

Monsieur le Président insiste sur cette distinction dans la mesure où la modulation de service abaisse le temps de présence devant les étudiants tout en permettant d'assurer des heures complémentaires.

Certains membres du CTP se sont exprimés contre ce principe mais qui est prévu par le décret applicable aux enseignants de l'enseignement supérieur. La réglementation de Bordeaux 3 a donc seulement tenté de limiter le plafond des heures complémentaires à la moitié d'un service, ce qui vaut d'ailleurs actuellement à son Président un recours en tribunal administratif.

Le secrétaire général précise que chaque établissement décide pour telle ou telle action, quels moyens il mobilise.

M. PEBARTHE reprend le décret cité par l'Administration pour demander pourquoi ces questions sont abordées en CA plénier.

Le secrétaire général précise qu'il s'agit ici de la régularisation des modalités de décharges et modulations de service, loin du travail d'élaboration du référentiel.

M. PEBARTHE admet cette interprétation du décret. Pourtant, du point de vue des principes statutaires, il met en avant qu'il s'agit d'une question de droit très importante, inscrite dans le Code de l'éducation, qui garantit que seuls les enseignants-chercheurs se prononcent sur les services des enseignants-chercheurs.

M. le Président entend cette argumentation et accepte de prévoir la présentation en conseil réduit si les conseillers le souhaitent.

M. RICHARD se félicite quant à lui de la transparence de la situation des décharges et modulations.

Mme RIGAL-CELLARD estime que cette information a toujours été donnée.

M. le Président affirme que la situation des personnels n'était pas présentée précédemment de façon exhaustive. Ici, il est fait état de toutes les heures accordées, y compris dans un cas exceptionnel de handicap.

Il précise que les décharges attribuées pour la représentation syndicale ne relèvent pas de la décision et la gestion de l'établissement.

M. PEBARTHE rappelle que les conditions de la limitation des heures complémentaires, limitation à laquelle il est favorable quand on a un service modulé, doivent être elles aussi débattues en CA restreint. C'est également une question de droit. Ce sont bien ces débats qui doivent éclairer la gestion du dossier par l'équipe présidentielle.

L'on ne saurait d'ailleurs d'après lui arrêter des décisions individuelles de modulations de service sans que le conseil ait défini les principes généraux.

Le secrétaire général reconnaît tout à fait fondé le rappel de M. PEBARTHE au respect de la règle. Le vote peut être proposé en configuration CA réduit aux enseignants-chercheurs mais dans tous les cas une délibération est indispensable à la validation des services enseignants.

VIII - CONVENTION OKLAHOMA

Il est rappelé que ce projet est dû à l'initiative de M. JOUVE. Il ouvre des perspectives d'accueil pour les meilleurs étudiants de cette université américaine, précédemment adressés à Clermont-Ferrand.

Des échanges de collègues dans des disciplines artistiques se mettent déjà régulièrement en place.

La convention est adoptée à l'unanimité.

IX - LES D.U. DU DEFLE

Le vice-président du CEVU présente pour la première fois la structuration nouvelle des futurs grades du DEFLE et la maquette proposée pour la rentrée 2010 qui préfigure sans doute une harmonisation nationale. L'association nationale des centres de FLE prévoit 6 diplômes d'université correspondant aux échelles de certification. L'enjeu est une reconnaissance accrue.

Pour 2010-2011, l'arrêté rectoral autorisant les sessions d'examen DELF (diplôme d'études de langue française) DALF (diplôme approfondi de langue française) est intervenu le 8 juillet dernier.

M. PORTINE précise qu'il destine plutôt le DUEF (diplôme universitaire d'enseignement du français) à un public enseignant, voulant obtenir cette reconnaissance de pratique d'enseignement en langue étrangère.

Les DU ouverts au DEFLE pour 2010-2011 sont votés à l'unanimité.

X - PROPOSITIONS DE REAFFECTATION DE POSTES ENSEIGNANTS ENTRE COMPOSANTES

M. le Président présente des situations individuelles de services enseignants partagés, qu'il qualifie d' « historiques » : des enseignants rattachés à telle UFR mais qui effectuent la majorité sinon la presque totalité de leur service dans telle autre. La cohérence veut qu'ils soient rattachés à la structure où ils effectuent leur plus lourde part d'enseignement.

M. LOQUAY déplore que la question vienne en CA sans aucune consultation préalable des composantes et en l'occurrence de l'ISIC. Il paraît s'étonner de la situation: alors que

déjà un enseignement PRAG en économie est passé de l'ISIC en LE-LEA, les services de plusieurs enseignants ont spectaculairement augmenté en LE-LEA, au bout de trois ans.

M. LOQUAY rappelle qu'il est lui-même depuis longtemps demandeur d'une gestion raisonnée avec LE-LEA mais il demande également de bien considérer que l'ISIC ne peut pas être taxé de sur-encadrement.

M. PEBARTHE s'attriste ironiquement de ce mercato de fin de saison.

Monsieur le Président propose de retenir la réaffectation en LE-LEA des PR y intervenant à 100 %.

Le secrétaire général, propose cependant le renvoi du dossier, afin de vérification des données qui pourraient être mises en doute.

Le vice-président du CA confirme qu'il faut surseoir à la décision dans l'attente d'une analyse plus poussée de la situation, peut-être en la considérant sur 3 ans.

XI - PROFIL ET ADOSSEMENT DES POSTES VACANTS GERES AU FIL DE L'EAU

Monsieur le président rappelle que le CA plénier ne se prononce que sur le profil et l'adossement à l'équipe de recherche des postes vacants mis au concours « au fil de l'eau ».

Le profil et l'adossement des postes suivants sont adoptés à l'unanimité :

- ***Poste PR Géographie « approche géographique de la ville et de l'aménagement – périphéries urbaines - la nature en ville », adossé à ADES ;***
- ***Poste MCF Arts « design » adossé au MICA ;***
- ***Poste MCF Anglais « langues étrangères appliquées » adossé à CLIMAS.***

Un second support enseignant (MCF) prévu en anglais a été adossé à l'équipe EEE par le conseil d'UFR des Langues, alors qu'il avait été relié à CLIMAS par le département pays anglophones, comme cela a été également proposé par le Conseil Scientifique.

S'exprimant à la demande de M. le Président, en tant que directeur du département des pays anglophones de l'UFR des langues, M. RICHARD rapporte le consensus qui s'est exprimé autour du profil LEA, profil considéré comme un garde-fou contre d'éventuelles migrations. Le service enseignant sera intégralement en LE-LEA, avec possibilité d'heures complémentaires en anglais.

L'adossement à CLIMAS, proposé par l'assemblée consultative du département permet, d'après lui, d'ouvrir le plus largement possible le profil recherche aux langues – littératures – civilisations.

Il ajoute que plus de 70 % des enseignants assurant des enseignements en anglais en LEA sont rattachés à CLIMAS.

Enfin, si cette option de rattachement est confirmée, il ne sera nécessaire de ne former qu'un seul comité de sélection car les deux postes affectés au département des Pays Anglophones auront le même adossement à la même équipe de recherche, ce qui permettra une vision d'ensemble des candidatures.

De son côté, M. MARTENS, directeur de l'UFR des Langues a demandé que le Président de l'université fasse lecture d'une communication à ce sujet. Il écrit ainsi qu'il ne faut pas privilégier le recrutement de littéraires-civilisationnistes à travers l'adossement à CLIMAS. Il exprime ensuite l'idée que CLIMAS n'a pas le monopole de la 11ème section. Il estime que les querelles de personnes doivent être dépassées. Il se dit enfin choqué que le Conseil Scientifique ait désavoué l'organe élu qu'est le conseil d'UFR.

Le vice-président du CS fait état d'une demande de scrutin à bulletin secret sur cette question quand le CS en a été saisi. Il explique que les conseillers se sont posé la question de savoir s'il relevait des UFR de se prononcer sur l'adossement des postes enseignants aux centres de recherches ce qui relèguerait alors le CS au rang d'une chambre d'enregistrement. Enfin, il rapporte que cette instance a évoqué, à propos de cette affaire, la différence d'évaluation faite par l'AERES entre EEE et CLIMAS, au bénéfice de cette dernière équipe.

M. PEBARTHE estime que si le choix de l'UFR devait primer sur celui du département, cela signifierait une dévalorisation totale du département, qui deviendrait alors une sorte d'assemblée générale sans autorité. Or, selon lui, on ne peut méconnaître sa légitimité.

Enfin, juridiquement, il rappelle que l'enseignant-chercheur garde le choix de son rattachement à une équipe.

M. PORTINE demande s'il a été défini une préséance ou une répartition de compétences entre les instances consultatives.

Il raconte avoir intégré précédemment des équipes de recherche avec des linguistes de toutes langues, et lui-même a monté à Bordeaux 3 une équipe comprenant des anglicistes. Mais pour lui, les langues étrangères appliquées ne constituent pas un profil enseignant suffisamment précis pédagogiquement, ce qui engendre d'ailleurs les points de vue antagonistes de MM. MARTENS et RICHARD.

Le débat pédagogique n'ayant pas eu lieu, la décision de privilégier la vision du département ou de l'UFR peut être lourde de conséquences.

M. HOYAUX dénonce justement l'imprécision des statuts de l'université et des UFR à cet égard : on affiche la compétence pédagogique des départements, mais sous couvert de vote de l'UFR. Or, dans la mesure où l'on a maintenu les départements - schéma d'ailleurs auquel il était personnellement hostile - leur champ d'intervention sur la pédagogie doit être reconnu.

M. BEYLOT reprend le caractère composite du profil LEA. Cependant, d'après lui, la dimension civilisation du second poste de LE-LEA indique son rattachement à EEE. Mais, au-delà, la question de la vie démocratique de l'établissement se pose clairement. Elle semble devoir indiquer l'importance de l'assemblée élue au niveau de l'UFR, les choses se faisant de façon informelle dans les réunions de département.

M. FRANCE note les imperfections de l'organisation pratique de la réforme interne. Selon lui, les disciplines doivent pouvoir trouver le moyen de s'exprimer quand les équipes estiment que le conseil d'UFR n'a pas entendu leurs préoccupations.

Il rappelle dans tous les cas que le CA est justement compétent pour décider en la matière.

Il n'y a pas à donner une légitimité plus forte à tel ou tel niveau de réflexion et de discussion. Ce qu'il faut faire entendre, c'est que le CA doit justement statuer et décider.

M. LOQUAY formule le constat suivant : « rien ne change, et c'est bien ». Aujourd'hui, sous les appellations revues, il y a le CS qui suggère un arbitrage au nom de l'établissement et le CA qui effectivement va trancher entre les visions du terrain. Par contre, ajoute-t-il, ce

n'est pas la question de la légitimité des instances qui se pose, mais la question de leur représentativité. Un CS à 13 votants, le manque de rapporteurs sont de vrais problèmes pour la vie démocratique de l'université. Il préconise donc pour sa part qu'une décision sur le profil des postes ne soit pas acceptée à moins de 50 % de conseillers présents.

M. GOZE estime que le niveau du département est indiqué pour la définition du profil, mais les aspects liés à la recherche appartiennent à l'UFR.

M. PORTINE reprend la nécessité de répartir les champs de compétence Il déclare sa passion du constitutionnalisme comme méthode éprouvée d'organisation des systèmes.

M. FRANCE cite en retour Talleyrand : « la meilleure des constitutions est courte et obscure ». Il demande par contre, pourquoi un rapprochement des deux équipes ne serait pas envisagé...

Le secrétaire général rappelle que l'article 13 des statuts de l'université ne laisse pas d'interprétation possible sur les champs respectifs de l'assemblée de département et du conseil d'UFR.

Par 13 voix favorables, l'adossement du second poste de l'UFR de Langues à CLIMAS, tel que préconisé par le CS est adopté par le Conseil d'Administration.

XII - QUESTIONS DIVERSES

Le VP CEVU présente la proposition de mise en place d'un dixième mois de bourse, qui ne demande pas une révision du calendrier universitaire. Le texte proposé reprend le cahier des charges ministériel avec les dates extrêmes du 20 septembre et du 4 juillet.

M. PEBARTHE soulève « le délire organisé » de ce prétendu cahier des charges. Ce texte demande de valider avec le 10ème mois de bourses pour lequel on ne peut qu'être favorable, de multiples évidences sur l'organisation semestrielle des enseignements de licence.

M. DUVERGER rappelle la campagne de près de 5 ans menée par l'UNEF pour l'aboutissement de ce dossier capital. Il remercie l'interprétation favorable qu'en fait l'équipe présidentielle.

Le texte sur le 10ème mois de bourse est adopté à l'unanimité, sauf 1 abstention.

Monsieur le Président lève le CA plénier à 19H30, cette séance se poursuivant par sa réunion réduite.

Le Président

Patrice BRUN